

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 572 portant nomination de M. Justet, en qualité de Président du Conseil d'Arbitrage de la Côte Française des Somalis.

n° 572

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1936, organisant le travail en Côte Française des Somalis, promulgué par l'arrêté du 16 juin 1936 et notamment son article 50

Vu l'arrêté n° 288 du 17 mars 1951, nommant M. Malenfant président du Conseil d'Arbitrage de la Côte Française des Somalis

Vu la proposition du Procureur de la République,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Justet, Juge au Tribunal de Première Instance de Djibouti, est nommé Président du Conseil d'Arbitrage de la Côte Française des Somalis, en remplacement de M. Malenfant, Chef du Service de l'Inscription Maritime.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.